

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 26/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARENX

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mil-vingt-six et le premier avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALET, Marjorie CHOPIN, Serge CORRE, Anne FAIMALI, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF

Secrétaire : Noémie GALVEZ

Mr Olivier LE CUNF donne procuration à Mme Nadine BARTHE.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC RADIO NOVA
Délibération n° 17-04-2026

Mme le Maire expose au conseil municipal le projet d'accueil de l'émission "La dernière" de RADIO NOVA. Cette émission radio diffusée à l'échelle nationale a lancé un appel à candidature pour une tournée dans des villes de moins de 50 000 habitants entre mi-juin et mi-juillet.

La commune de NAVARENX s'est positionnée pour un accueil sur le site du théâtre des Echos, en partenariat avec l'association (Les Mardis Musicaux de Navarrenx) pour la sonorisation.

Le budget prévisionnel inclut les dépenses liées à un forfait pour l'équipe de RADIO NOVA, la location de matériel (pour une retransmission sur un écran à destination du public dans l'allée des tilleuls), la sécurité et le poste de secours.

Une association sera créée pour le portage financier du projet de manière à pouvoir assurer la collecte du chapeau et bénéficier du mécénat. **La mairie prendra en charge des frais** (notamment la sécurité et la Croix Rouge) **à hauteur de 2 000 € pour la réalisation de cet évènement.**

Une convention avec RADIO NOVA expose les obligations des 2 parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer une convention avec RADIO NOVA.

Fait et délibéré, à NAVARENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

